Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260923-202604CCAS-DE

CCAS DE LANDRÉVARZEC

KOSG LANDREVARZEG

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :	
En exercice :	15
Présents :	10
Absents excusés :	3
Absent :	2
Procurations:	3

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 16 septembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Président.

Membres :
Paul BOËDEC,
Morgane COLLEOC,
Stéphane RIOU,
Sébastien CORBEL absent excusé
Gaëtan LE DU, absent excusé
Stéphane LE PAGE, absent excusé
Gwénolé LE SOLLIEC,
Élodie SCHULTZ,
Yvonne AUTRET
Jean-Simon ITARRE, absent
Stéphanie KERGOURLAY,
Germaine LAMANDE,
Damien LAMOTTE, absent
Gilbert LE SOLLIEC
Manon SOUTREL

Pouvoirs :
Stéphane LE PAGE donne procuration à Morgane COLLEOC
Gaëtan LE DU donne procuration à Paul BOËDEC
Sébastien CORBEL donne procuration à Stéphane RIOU

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION 2026-04 : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque délégué et annexé à la présente délibération.

Ce règlement fixe notamment : les conditions d'organisation des débats sur les documents financiers, le vote des délibérations, les comptes-rendus, les conditions de consultation des document administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter ce règlement intérieur.

VOTE			
Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Paul BOËDEC